



Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/72-2001

ISBN 0-660-61727-7



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

**Pour la
période prenant fin
le 31 mars 2001**

**Le très honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Table des matières

Partie I : Message de la Présidente	1
Partie II : Contexte du Comité	3
Vue d'ensemble du CSARS	3
Double rôle	3
Examen externe du SCRS	3
Enquêtes sur les plaintes	4
Partie III : Réalisations en matière de rendement	5
Résultats stratégique	5
Le degré de satisfaction du Parlement et du public	5
Contexte	5
Activités en cours	6
Les résultats de la vérification et l'efficacité du SCRS	6
Contexte	6
Activités en cours	6
Réaction du Ministre et du public aux rapports du CSARS	7
Contexte et ressources	7
Source d'information indépendante très utilisée sur le SCRS	7
Contexte	7
Activités en cours	7
Étude des plaintes et des rapports ministériels	8
Contexte	8
Ressources	8
Activités en cours	9
Fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels	10
Contexte	10
Priorités liées au programme	11
Partie IV : Renseignements divers	12
Contact	12
Loi appliquée	12
Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Comité	12
Partie V : Annexes	14
Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés	14
Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	14
Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	15

Partie I : Message de la Présidente

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) a un rôle unique à jouer du fait qu'il est appelé à scruter et à surveiller les activités du Service canadien de renseignement de sécurité (SCRS), ou à enquêter sur celles-ci, au nom du gouvernement et de la population du Canada. Ses membres sont investis de pouvoirs d'enquête extraordinaires et, même si la loi leur interdit de révéler une bonne partie de ce que leurs investigations leur permettent d'apprendre, ils s'emploient à en rendre public la plus grande partie possible afin de conserver la confiance des Canadiennes et des Canadiens.

Le Parlement nous a conféré la charge de surveiller le Service canadien du renseignement de sécurité du Canada dans l'exercice des tâches qui lui sont confiées, à savoir veiller à la sûreté de l'État et à la sécurité des Canadiens. La tension constructive qui existe entre le CSARS et le SCRS est à la fois nécessaire et, à notre avis, profitable pour le pays.

Un service de sécurité et de renseignement qui fonctionne bien permet au Canada d'exécuter ses obligations à titre de membre responsable de la communauté des nations, de maintenir le bien-être des Canadiens et de protéger le pays et ses citoyens contre les menaces graves et bien réelles.

Par ailleurs, pour assurer l'intégrité des processus démocratiques au Canada, dans les faits et en apparence, il faut veiller à ce que le SCRS rende des comptes étant donné les pouvoirs intrusifs extraordinaires dont il est investi. Les activités du CSARS sont essentielles pour assurer que le Service ne franchisse pas les limites que le Parlement lui a fixées.

Le monde dans lequel nous vivons évolue constamment, et parfois de façon imprévisible. Le Comité contribue à la paix et à la sécurité mondiales en servant de modèle et en fournissant des conseils aux démocraties, tant établies que nouvelles, qui songent à instaurer des mécanismes de surveillance pour leurs propres services de renseignement de sécurité.

Ces dernières années, l'une des préoccupations centrales du CSARS a été l'accroissement du nombre et de la complexité des plaintes qu'il reçoit. Même s'il ne peut ni prévoir ni contrôler le nombre des plaintes, il n'en doit pas moins les examiner rapidement et de façon juste. J'ai le plaisir de signaler qu'en 2000-2001, le Comité a pris des mesures efficaces pour faire face à la multiplication des plaintes et que leur nombre est revenu à un niveau plus facile à traiter.

L'histoire de notre pays témoigne de la nécessité de trouver un juste milieu entre la protection de nos institutions démocratiques et celle des droits individuels, grâce à un mécanisme indépendant et efficace permettant de surveiller le service de sécurité du Canada. Les autres membres du Comité et moi-même sommes persuadés que le CSARS est en mesure de poursuivre cette tâche essentielle.

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
Présidente

Partie II : Contexte du Comité

Vue d'ensemble du CSARS

Le Comité tient ses pouvoirs de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, qui a été promulguée le 16 juillet 1984. Il est autorisé à établir la procédure à suivre ainsi qu'à engager un directeur exécutif et un effectif suffisant pour appuyer ses activités. De par la Loi, il est tenu de présenter un rapport annuel au solliciteur général du Canada qui doit ensuite le déposer devant chaque chambre du Parlement dans les quinze jours de séance de celle-ci. Le CSARS peut aussi demander au SCRS, ou à l'Inspecteur général nommé en vertu de la *Loi sur le SCRS*, d'examiner des activités particulières du Service et de lui en faire rapport.

Double rôle

Le Comité de surveillance remplit deux fonctions distinctes et différentes dans l'exécution de son mandat : du dehors il assure la surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité et scrute les plaintes formulées par des individus ou les rapports présentés par des ministres au sujet d'habilitations de sécurité, de dossiers d'immigration ou de citoyenneté ou d'autres questions liées à des enquêtes du SCRS.

Examen externe du SCRS -- Pour protéger les droits et libertés des Canadiennes et des Canadiens, le CSARS s'est vu octroyer le pouvoir de faire enquête sur les activités du SCRS, ce qui lui permet de s'assurer que celui-ci exerce ses pouvoirs dans la légalité et de façon appropriée. Dans ce rôle, le Comité a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant ces activités, quel qu'en soit le niveau de classification, exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet.

- ▶ Le Comité examine les activités du SCRS et fait savoir au solliciteur général et au Parlement si le Service agit dans les limites de la légalité et assure efficacement la sécurité des Canadiens.
- ▶ Dans le cadre de ses fonctions d'examen habituelles, le CSARS scrute chaque année des secteurs présentant un intérêt particulier. Ces grandes études spéciales lui permettent de formuler des observations détaillées sur d'éventuels sujets de préoccupation.
- ▶ Pour s'acquitter de ses fonctions d'examen, le Comité dispose de six employés, sous l'autorité du sous-directeur exécutif.

Enquêtes sur les plaintes -- Le Comité enquête sur les plaintes relatives aux habilitations de sécurité qui sont refusées à des employés du gouvernement ou à des entrepreneurs. Il étudie aussi les rapports transmis par des ministres concernant l'immigration, la citoyenneté, certaines questions liées aux droits de la personne et le crime organisé. Enfin, il examine les plaintes du grand public relativement aux activités du SCRS.

- ▶ Les fonctions liées aux plaintes sont exercées par un effectif de trois employés, sous la direction de l'avocat principal du Comité.
- ▶ Le CSARS retient en outre au besoin les services d'avocats de l'extérieur pour traiter l'ensemble des plaintes, qui sont nombreuses.

Partie III : Réalisations en matière de rendement

Résultats stratégique

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité s'emploie à assurer aux Canadiens que le Service canadien du renseignement de sécurité exerce ses pouvoirs extraordinaires dans les limites de la légalité et de manière à reconnaître leurs droits civils et à sauvegarder la sécurité du Canada.

Voici comment ce résultat est atteint :

- ▶ Le degré de satisfaction du Parlement et du public.
- ▶ Des résultats de vérification montrant que le SCRS réussit à bien protéger les Canadiens des menaces terroristes et autres à la sûreté de l'État.
- ▶ La réaction du Ministre et, dans la mesure où la sécurité nationale le permet, celle du public aux rapports annuels et aux comptes rendus de recherche.
- ▶ Le fait d'être la plus fiable et la plus utilisée des sources d'information indépendantes concernant les activités du SCRS.
- ▶ L'examen rapide des plaintes et des rapports ministériels.
- ▶ La fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels en cour d'appel.

Le degré de satisfaction du Parlement et du public

Contexte. Le Comité existe depuis seize ans maintenant. L'évaluation de l'efficacité de la fonction d'examen est, de nature, subjective. Les observations des parlementaires, des chercheurs, des éditorialistes et des professeurs étrangers qui ont étudié le système canadien sont autant d'indicateurs subjectifs témoignant de l'avis de nombreux observateurs indépendants, à savoir que le CSARS assure un examen efficace du SCRS. Dans la mesure du possible, le Comité s'enquiert auprès d'observateurs éclairés pour s'assurer d'être au fait des opinions indépendantes qui circulent à son sujet.

La capacité du Comité de surveillance à répondre aux questions posées par les élus est un élément clé de la confiance du public dans l'ensemble de l'appareil du renseignement de sécurité. Même si le CSARS fait tout en son pouvoir pour informer les députés, la *Loi sur le SCRS* ne l'autorise à leur communiquer aucun renseignement classifié. Aux termes de l'article 37 de cette loi, les membres du Comité sont tenus de se conformer aux règlements du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de prêter un serment de discrétion. Le Comité n'en continue pas moins de chercher des moyens d'informer suffisamment les parlementaires et le public pour qu'ils puissent évaluer la qualité de ses recherches et constatations et juger si la *Loi sur le SCRS* a les effets souhaités.

Activités en cours. Aux termes de l'article 53 de la *Loi sur le SCRS*, le Comité doit présenter chaque automne, au solliciteur général, un rapport exposant ses activités de l'exercice précédent et destiné à être déposé au Parlement. Ce rapport annuel donne au Parlement et au public un aperçu des travaux les plus importants du CSARS dans son programme de surveillance et parmi les dossiers de plaintes. Le rapport du Comité de surveillance qui expose en détail ses activités de l'exercice 2000-2001 doit être présenté au Parlement en octobre 2001.

Les résultats de la vérification et l'efficacité du SCRS

Contexte. Le CSARS s'emploie à vérifier le plus vaste éventail possible d'activités du SCRS, selon les ressources allouées, et ce, de manière à conserver la confiance du public dans la justesse de ses conclusions.

Le Comité prévoit que ses plans et stratégies lui permettront de bien vérifier si le SCRS parvient à protéger les Canadiens efficacement contre les menaces terroristes et autres à la sécurité nationale.

Activités en cours. Les rapports de recherche du CSARS sont préparés de façon à permettre aux membres d'en examiner les projets tous les deux mois, au lieu de recevoir la majeure partie des projets à la fin de l'exercice. Ce changement visait à laisser au personnel le temps nécessaire à la rédaction des nombreux rapports tout en donnant plus de temps aux membres pour discuter des recherches.

Une autre innovation a amené le Comité à intégrer l'ensemble de son effectif de recherche de manière à mieux l'harmoniser au déploiement des ressources au sein du SCRS. L'idée était de rendre plus efficace la gestion du programme de recherche, qui est intensif, et de conserver la possibilité d'entreprendre les projets spéciaux qui se présentent invariablement chaque année. Le CSARS atteindra ce but si les rapports de recherche qu'il achèvera durant l'exercice sont de qualité et complets et s'il parvient effectivement, au cours de l'exercice visé, à terminer les rapports et projets qui avaient été prévus.

L'ampleur des modifications que le SCRS apporte à ses méthodes opérationnelles et les nouvelles lignes directrices qu'il met en vigueur, dans la foulée directe ou indirecte des recommandations formulées par le CSARS dans ses rapports de vérification et sur les plaintes, sont des indices de l'efficacité du Comité. Celui-ci a instauré un programme pour évaluer dans quelle mesure le SCRS donne suite à ses recommandations.

Réaction du Ministre et du public aux rapports du CSARS

Contexte et ressources. Les recherches, analyses, vérifications et consultations à la base de cet examen sont des processus continus qui permettent au Comité de présenter avec confiance un rapport annuel au Parlement en septembre de chaque année. Occasionnellement, un projet de recherche ou une étude coïncide avec un exercice financier, ce qui permet d'en établir le coût sur un an. Le plus souvent, l'affectation des ressources aux activités de recherche et de surveillance du Comité doit s'étaler sur plus d'un exercice et celui-ci doit présenter ses rapports, conclusions ou recommandations sans suivre de calendrier précis. Ainsi, le rapport annuel du CSARS, ou les rapports spéciaux qu'il présente au besoin au solliciteur général, font habituellement état de ressources attribuées pour plus d'un an.

Source d'information indépendante très utilisée sur le SCRS

Contexte. Un indice récent mais révélateur de l'utilité des rapports annuels et des autres documents publiés par le CSARS, et de son travail en général, est l'intérêt que suscite son site Web (ce dont témoigne le nombre de visites), sans compter le nombre de demandes de la version imprimée des rapports du Comité, indice plus traditionnel.

Activités en cours. La demande de renseignements de la population au Comité indique que ce dernier est devenu une source d'information indépendante, fiable et très utilisée concernant les activités du SCRS.

En 2000-2001, le site Web du CSARS a accueilli 543 137 visiteurs, soit plus de deux fois le nombre de l'exercice précédent : 260 039. Le dernier rapport annuel du Comité, pour 2000-2001 également, a cependant été envoyé sur papier à 1 250 destinataires, ce qui représente une diminution de 17 p. 100 sur un an. Si elle se maintient, cette tendance montre que les Canadiens misent de plus en plus sur le site Web du CSARS pour s'informer de ses activités.

Le site remanié du Comité (<http://www.sirc-csars.gc.ca>) qui est en ligne depuis septembre 2000, peut avoir contribué à cette hausse marquée du nombre de visiteurs. Il a ainsi été repensé afin de mettre l'information sur les activités du CSARS à la portée d'un plus vaste auditoire et de faciliter la tâche à ceux qui veulent s'enquérir des dossiers de plainte et des programmes de surveillance.

Étude des plaintes et des rapports ministériels

Contexte. Le CSARS enquête sur les plaintes formulées à l'égard des activités du Service (article 41 de la *Loi sur le SCRS*), sur les plaintes des personnes que le refus d'une habilitation de sécurité pénalise au niveau de l'emploi dans la fonction publique fédérale (article 42 de la *Loi sur le SCRS*), sur les rapports transmis au Comité en vertu de la Loi sur la citoyenneté ou de la *Loi sur l'immigration* (rapports ministériels) et sur les questions portées à son attention en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Dans l'exercice de la compétence que lui confère la loi en matière de plaintes, le Comité a les pouvoirs, les droits et les privilèges d'une cour supérieure. Son personnel effectue sur les plaintes des enquêtes approfondies qui amènent la tenue d'audiences. Le conseiller juridique du CSARS, parfois assisté d'avocats de l'extérieur, peut organiser des rencontres préalables aux audiences afin que celles-ci se déroulent rapidement et se limitent essentiellement aux problèmes en cause; il s'emploie aussi à interroger et à contre-interroger les témoins et à rencontrer les avocats des plaignants pour convenir de la marche à suivre. Tout au long du processus de prise de décision, le conseiller juridique du Comité fournit aussi des avis juridiques aux membres du Comité concernant la procédure et les questions de fond et rédige un sommaire de la preuve à soumettre au Comité. Bien des plaintes sont complexes, d'où la grande quantité de documents, transcriptions et rapports nécessitant des services de soutien administratif considérables.

Ressources. Le budget du Comité de surveillance comprend très peu de dépenses discrétionnaires étant donné que ses débours les plus importants sont les salaires et avantages sociaux des employés.

En dépit de leur proportion relativement faible au budget, les dépenses discrétionnaires peuvent fort bien varier beaucoup d'une année à l'autre en raison du nombre inégal et de la complexité des plaintes et des rapports ministériels concernant les expulsions ou la citoyenneté.

L'étude des plaintes provenant du grand public et celle des rapports ministériels doivent se faire promptement et de façon approfondie. Le processus d'enquête coûte cher; cependant, il est très difficile de faire des prévisions à cet égard étant donné que le nombre de dossiers peut varier sensiblement d'une année à l'autre. Une affaire complexe peut en outre entraîner des frais aussi élevés que plusieurs autres dossiers plus simples réunis.

Activités en cours. Le Comité a constaté que les séances préparatoires aux audiences, présidées par son avocat principal, étaient utiles pour accroître l'efficacité de ses audiences. Ces séances s'inscrivent dans la foulée de l'accent qui est placé sur les mesures préparatoires visant à simplifier les procès au civil. Le Comité continuera d'encourager les parties qui se présentent devant lui à prendre part à ces réunions, s'il y a lieu.

Le Comité n'a aucun moyen de circonscrire le nombre des plaintes dont il est saisi au cours d'une année. De plus, ses enquêtes sur ces dossiers constituent la plus onéreuse de ses dépenses discrétionnaires. En 2000-2001, le CSARS a connu une hausse marquée et non discrétionnaire de ses affaires quasi judiciaires (plaintes). En dépit des mesures qu'il a prises pour faire face aux compressions budgétaires des dernières années, le nombre de journées d'audience a triplé par rapport aux exercices précédents et, facteur plus important, les dossiers sont devenus plus complexes. Nous avons affecté des ressources additionnelles à ce programme afin de nous assurer que les plaintes reçues par le Comité soient examinées dans des délais normaux. Nous sommes heureux de signaler que bon nombre de dossiers en souffrance ont été réglés.

Le tableau qui suit illustre le volume des plaintes, des renvois et des rapports ministériels que le Comité a traités depuis sa création, en novembre 1984, jusqu'en mars 2001.

Plaintes présentées au CSARS au 31 mars 2001

Exercice	Plaintes générales	Habilitations de sécurité	Citoyenneté	Immigration	Droits de la personne	Total
2000-01	60	6	1	1	1	69
1999-00	67	5	2	0	1	75
1998-99	53	0	0	0	1	54
1997-98	30	1	-	-	-	31
1996-97	29	1	1	1	1	33
1995-96	37	1	1	-	-	39
1994-95	53	1	-	1	3	58
1993-94	45	2	-	-	-	47
1992-93	44	3	-	1	-	48
1991-92	40	4	-	-	-	44
1990-91	37	23	-	-	-	60
1989-90	46	21	-	-	2	69
1988-89	16	12	-	3	-	31
1987-88	33	2	1	3	-	39
1986-87	12	6	-	2	-	20
1985-86	17	85	12	1	1	116
1984-85	3	1	1	-	-	5
Total	622	174	19	13	10	838

Fréquence d'annulation ou de modification des décisions relatives aux plaintes ou aux rapports ministériels

Contexte. Le Comité s'emploie à soutenir la confiance de toutes les parties dans la justesse et l'équité de ses décisions ou de ses recommandations relatives aux dossiers de plaintes.

Au cours du dernier exercice, aucun rapport du CSARS n'a été contesté en Cour fédérale. Dans l'affaire Zündel, la Cour d'appel fédérale a confirmé une décision provisoire du Comité.

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes figurent dans le rapport annuel du CSARS pour 2000-2001, que le solliciteur général présentera au Parlement en octobre 2001.

Priorités reliées au programme

Cette année encore, la priorité reliée au programme du Comité sera d'accroître l'efficacité de son processus d'examen grâce à une amélioration des méthodes de recherche et à la formation du personnel. Le CSARS pourra ainsi vérifier plus efficacement les activités du SCRS, ce qui est son principal objectif.

Dans le cadre du programme des plaintes, le personnel du Comité tient davantage de séances préparatoires pour mieux cerner les questions centrales à traiter au cours des audiences. De plus, on mettra davantage l'accent sur la présentation de mémoires écrits par les parties aux audiences du CSARS. L'affectation d'employés supplémentaires à ce programme, l'an dernier, devrait en outre permettre au Comité d'atteindre son objectif prioritaire consistant à assurer un règlement rapide des plaintes.

Partie IV : Renseignements divers

Contact

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
C.P. 2430, succursale "D"
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5
Téléphone : (613) 990-8052
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : <http://www.sirc-csars.gc.ca>
Courriel : info1@sirc-csars.gc.ca

Loi appliquée

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité

Liste des rapports annuels exigés par la loi et des autres rapports du Comité

Audit of Section 16 Investigations & Foreign Intelligence (TRÈS SECRET)
(CSARS 1999-01)

A Long-Running Counter Intelligence Investigation, (TRÈS SECRET) (CSARS
1999-02)

Domestic Targets, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-06)

Terrorist Fundraising, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-07)

Regional Audit, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-08)

Foreign State Activities, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-09)

Project Sidewinder, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-10)

Security Breach, (TRÈS SECRET) (CSARS 1999-11)

Domestic Exchanges of Information 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-01)

Audit of Section 16 Investigations and Foreign Intelligence Reports 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-02)

CSIS Liaison with Foreign Agencies, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-03)

Regional Audit, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-04)

Warrant Review, (TRÈS SECRET) (CSARS 2000-05)

Review of CSIS Briefs to Citizenship and Immigration Canada 1999-2000, (TRÈS SECRET) (CSARS 2001-02)

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par crédit (en millions de dollars) 2000-2001				
Crédit		Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
50	Frais de fonctionnement	2123 \$	2085 \$	1801 \$
	Dépenses en capital	-		-
	Subventions et contributions	-		-
	Ministre du CSARS - Traitement et allocation de voiture	-		-
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	142 \$		142 \$
	Total	2265 \$	2085 \$	1943 \$

Tableau 2 - Comparaison des dépenses prévues et réelles

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 2000-2001			
	Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité			
ETP	1301 \$	1123 \$	988 \$
Fonctionnement	964 \$	962 \$	955 \$
Dépenses en capital	-		-
Subventions et contributions	-		-
Total des dépenses brutes	2265 \$	2085 \$	1943 \$
Moins :			
Recettes disponibles	-		-
Total des dépenses nettes	-		-
Autres recettes et dépenses	-		-
Recettes non disponibles			
Coût des services assurés par d'autres ministères	-		-
Coût net du Programme	2265 \$	2085 \$	1943 \$

Tableau 3 - Comparaison des dépenses totales prévues et réelles

Comparaison historique des dépenses totales prévus et des dépenses réelles (en millions de dollars)					
	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	2000-2001		
			Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité					
	1522 \$	1809 \$	2265 \$	2085 \$	1943 \$
Total	1522 \$	1809 \$	2265 \$	2085 \$	1943 \$